

1386. & le onzième d' Avril Jean de Chalon quatrieme du nom contracta Mariage avec Marie de Baux fille unique de Reymond cinquieme du nom Prince d' Orange & de Jeanne de Geneve, dans lequel Contract passé à Avignon en presence du Pape Clement 7^{eme} le dit Reymond depouilla de sa Principauté d' Orange en faveur de Marie sa fille, sous cette condition que'elle passeroit au fils ainé qui pourroit venir de ce Mariage, Il fut encore convenu que le dit Jean de Chalon laisseroit aussi à son fils ainé les plus belles Terres de sa Maison, ce qu'il promit d' executer par tous les plus forts fermens, & sous l' excommunication du Pape qui estoit present.

De cette Alliance sont issus plusieurs Enfans, Louis surnommé le bon, Jean, Hugonin, Alix, & Marie, il n'y a eu que Louis & Alix qui ayent eu de posterité.

Louis eut des enfans de deux Listes, du premier il eut Guillaume, du deuxieme Louis 2., Hugonin, Jeanne, & Philipine: ces quatre derniers sont morts sans enfans, ou s'ils en ont eu, leurs posterité est eteinte depuis long temps.

Guillaume eut Jean.

Jean eut Philibert & Claudine.

Philibert mourut sans enfans.

Claudine qui l'avoit precedé avoit eu de son Mariage avec Henri Comte de Nassau, René qui fut l'heritier universel de Philibert son Oncle.

René de Nassau n'ayant pas des enfans, fit passer cette Succession de Chalon & celle de Baux, avec les biens qui lui estoient propres, à Guillaume de Nassau son Cousin germain, & par Testament du 20^e Juin 1544. fait avec octroi special de l' Empereur Charles quint, & par

A 3

lui